

LES ECHOS DU PLIE

Le magazine trimestriel de l'insertion à Aubervilliers

avril 2004

3

SOM- MAIRE

p. 1, 2, 3, 4
Le RMA est là...
le RMI,
c'est pas fini.

p. 5
Un atelier internet
pour la recherche
d'emploi, par
Jean-Joseph PORI-
NO

p. 6
Le Pôle de mobili-
sation profession-
nelle Horizons

p. 6, 7, 8
Mobilisation :
des parcours sur le
Pôle Horizons

p. 9
Au théâtre
de la Villette avec
Daniel PENNARUN

p. 10
Boubou,
par Jean-Jacques
LE CROLLER

p. 11
Le service A.T.H.

p. 12
Informations pra-

LE RMA EST LÀ... LE RMI, C'EST PAS FINI.

Le RMA est arrivé. Il fait partie de la nouvelle donne gouvernemen-
tale instituée par la loi du 18 décembre 2003. Selon le ministre des affaires sociales, il s'agit de « ... créer une tran-
sition entre l'assistance et le travail... ». Pour d'autres, il s'agirait avant
tout de mettre à disposition des entreprises
une main-d'oeuvre à peu de frais. Quoi qu'il en soit, voici le cadre général
des dispositions visant à mettre en place ce fameux RMA.

Le Contrat Insertion - Revenu Minimum d'Activité est un
contrat à temps partiel d'une durée maximale de 18 mois
assurant un revenu minimum d'activité au moins égal au
SMIC horaire X nombre d'heures de travail effectuées.

Le RMA se compose d'une allocation forfaitaire équivalant
au RMI pour une personne seule - sans forfait logement,
donc 367,73 euros - et d'un complément de salaire à la
charge de l'employeur.

Le titulaire bénéficie d'un accompagnement **renforcé** vers
l'**emploi**. En effet, une convention signée entre le départe-
ment et l'employeur (préalablement à l'embauche) précise,
au vu du projet du candidat bénéficiaire, les actions d'in-
sertion à mettre en oeuvre, par l'employeur, ou par
d'autres moyens.

Il peut s'agir, dans ce cadre, d'un tutorat, d'un suivi indi-
vidualisé, d'actions de formation ou toute autre démarche
concourant à l'insertion professionnelle de la personne.

Pour sa part, l'employeur bénéficie d'une aide financière du
département relative à la partie forfaitaire du RMA.

Pour les employeurs du secteur « non - marchand », il y a
également une exonération de cotisations sociales.

(les détails dans le dossier p. 2)

e-mail : auberechos@voila.fr

LES ECHOS DU PLIE

Le magazine
trimestriel
de l'insertion

une réalisation
du Dispositif RMI
en partenariat avec
le PLIE d'Aubervilliers

Directeur de publication:
Mireille WEIST

Conception, Rédaction,
Mise en page:
Franco EVANGELISTA

Ont collaboré
à ce numéro:

Lyes GUEMROUD, Mohamed
ATMANI, Badr MABROUK, Bilal
HYATH, Daniel PENNARUN,
Jean-Joseph PORINO, Mouloud
KALOUN de L'AFCI, Jean-Jacques
LE CROLLER du PLIE,
le service social CRAMIF
d'Aubervilliers, le service ATH

Imprimerie ALPE
Paris
avril 2004

« Les échos du PLIE »
est l'oeuvre de personnes
suivies par les différents
services d'insertion de la
ville d'Aubervilliers ainsi
que de conseillers de ces
mêmes services.

Interviennent également
nos partenaires, des
centres de formation et
d'autres institutions
agissant dans les
domaines de l'insertion
socioprofessionnelle.

Ce projet est une action
du PLIE en partenariat
avec le dispositif RMI. Il
bénéficie du concours du
Fonds Social Européen.

LE RMA EST LÀ...

La dénomination exacte de
ce « contrat » est : **contrat insertion -
revenu minimum d'activité.**

Il vise à favoriser l'insertion sociale et
professionnelle des bénéficiaires du
RMI les plus éloignés de l'emploi par un
« revenu » et un « accompagnement
renforcé vers l'emploi » déterminé par
une convention entre département et
employeur.

Quel Contrat ?

Ce sera un Contrat à Durée Déterminée (CDD) à temps partiel d'une durée hebdomadaire minimale de 20 h.

La durée pourrait donc être supérieure à 20 heures, mais dans l'esprit de la loi, il faut que le bénéficiaire puisse avoir la disponibilité nécessaire à la mise en oeuvre des autres actions prévues dans la convention avec le département.

Ce contrat ne peut être renouvelé que deux fois et la durée totale du contrat ne peut excéder 18 mois.

La période d'essai prévue est de un mois, sauf si des clauses conventionnelles prévoient une durée moindre.

À noter que ce contrat n'ouvre pas droit aux indemnités de précarité et qu'il n'est pas soumis non plus au délai de carence entre deux contrats.

Quelle rémunération ?

Comme nous l'indiquons en une de ce numéro, le montant est égal au smic horaire multiplié par le nombre d'heures effectuées.

Bien sûr, c'est le minimum - l'employeur est légalement autorisé à accorder plus...

Avec le SMIC horaire actuel de 7,19 euros et une durée de travail de 20 h (égale à 87 h / mois) nous obtenons une rémunération brute de 625,53 euros.

Cette rémunération se décomposera donc ainsi:

- une somme forfaitaire égale à l'aide versée par le département à l'employeur : 367,73 euros.

- un salaire différentiel à la charge exclusive de l'employeur, soit 257,80 euros dans le cas le plus probable.

À noter : c'est sur ce seul salaire différentiel que sont prélevées les cotisations et contributions sociales. (et les droits relatifs...).

Avec cette particularité, on se retrouve avec un « SMIC net » en CI - RMA supérieur au « SMIC net » d'autres types de contrats.

Autre conséquence : pour une durée de travail équivalente, une personne en CI - RMA bénéficiera de droits à la retraite et au chômage réduits par rapport au droit commun.

Cependant, en cas d'arrêt de travail, ne bénéficiant pas d'indemnités journalières entières du fait du calcul sur une base réduite de salaire, la loi prévoit le maintien du RMA par l'employeur.

Pour qui ?

Sont concernées les mêmes personnes que celles visées par le contrat d'insertion classique (voir le numéro précédent), c'est à dire l'allocataire du RMI et les personnes prises en compte dans la détermination du montant de la prestation (ayants-droit).

La condition d'ancienneté minimale dans le RMI nécessaire pour accéder au CI - RMA est d'un an , fixée par décret.

Une disposition particulière vise les ex-allocataires de l'allocation spécifique de soli-

darité (ASS) qui pourront accéder directement au CI - RMA.

Sont habilités à recourir au CI - RMA aussi bien les employeurs du secteur marchand que non-marchand à l'exception des particuliers et des services de l'Etat et du département.

Comment ça se passe ?

Embauche

Lorsque un employeur souhaite embaucher quelqu'un en CI - RMA, il doit au préalable signer avec le département une convention qui détermine les conditions de mise en oeuvre du projet d'insertion professionnelle du candidat. Cette signature ainsi que le renouvellement sont pour le département le moyen de vérifier aussi bien l'opportunité du contrat que le respect des engagements de chacun.

À noter que le Département peut prendre en charge les coûts relatifs aux actions inscrites dans la convention.

Rupture de contrat

Le salarié peut rompre son CI - RMA avant son terme s'il justifie d'une embauche en Contrat à Durée Indéterminée ou d'un Contrat à Durée Déterminée d'au moins 6 mois ou encore du suivi d'une formation qualifiante.

Cumul

Le CI - RMA ne peut se cumuler avec aucune autre activité rémunérée (emploi ou formation) sauf si c'est admis par la convention département - employeur. Dans ce cas, le cumul ne peut intervenir qu'à l'issue du quatrième mois de contrat.

Le RMA

- comment ça se passe ? (suite de la page 3)

Versement

Le RMA est versé par l'employeur dans sa totalité. À la fin du CI - RMA, sans solution en terme d'emploi, le bénéficiaire retrouve son RMI (!)

Fiscalité

Le RMA n'est pas assujetti à l'impôt sur le revenu.

Et les prestations CAF ?

Le bénéficiaire du CI - RMA va continuer à se voir verser une allocation RMI égale à la différence entre ce qu'il percevait en RMI et le montant de l'aide à l'employeur.

Cette mesure rend le CI - RMA attractif pour les personnes isolées et en couple. Pour un couple avec un enfant le RMA est moins attractif.

Il faut constater que la reprise d'une activité par le biais du CI - RMA est financièrement moins intéressante que celle effectuée par le biais d'un contrat de droit commun, ou même un CES.

En effet, le mécanisme d'intéressement pratiqué pour les bénéficiaires du RMI reprenant un emploi permet de cumuler intégralement le RMI et le salaire pendant deux trimestres puis à hauteur de 50 % les deux trimestres suivants.

Pour les contrats CES, le cumul est partiel pendant toute la durée du contrat. (abattement de 137,90 euros)

Maintien des droits connexes

Pendant la durée du CI-RMA, chacun des membres du foyer conserve les droits garantis aux bénéficiaires du RMI : la Couverture Maladie Universelle, l'exonération de la Taxe d'Habitation, le droit à l'Allocation Logement Sociale.

Affaire à suivre...

F.E.

Conclusion

(provisoire)

Le contrat insertion - RMA s'inscrit dans le cadre d'un parcours d'insertion que l'allocataire définit avec le département lors de la conclusion, dans les trois mois qui suivent la mise en paiement du RMI, de son contrat d'insertion.

À ce titre, il est à considérer comme une étape d'insertion possible parmi d'autres et pas comme un emploi véritable.

Par ailleurs, la loi RMI de 1988 avait rendu obligatoire la signature d'un contrat d'insertion (voir numéro précédent). La nouvelle loi, elle, ne dit rien sur le caractère obligatoire du CI - RMA.

Concernant le public éligible à ce contrat, il faut noter que le texte visait les personnes rencontrant des difficultés particulières d'accès à l'emploi. La condition demandant un an de présence au RMI risque de laisser de côté les RMIstes plus anciens qui sont ceux, en réalité, les plus éloignés de l'emploi.

Un atelier internet pour la recherche d'emploi

Parmi les services proposés aux personnes en démarche vers l'emploi, l'Atelier de recherche d'emploi du PLIE d'Aubervilliers offre l'accès gratuit à une salle informatique pour la navigation sur internet.

Elle est équipée d'une batterie de dix ordinateurs reliés à une imprimante commune. En cas de besoin, le conseil à l'utilisation de ce matériel est assuré par l'animateur présent dans la salle.

Pour ceux qui ne disposent pas d'une connexion personnelle, cette salle informatique représente une véritable aubaine : d'accès facile car située au centre d'Aubervilliers ; ses fréquences d'ouverture permettent d'effectuer des opérations régulières ; enfin, grâce à sa capacité d'accueil, (une dizaine d'appareils), la disponibilité d'un appareil ne nécessite généralement pas de longue attente.

La nécessité de pouvoir cheminer sur la « toile » internet prend aujourd'hui un aspect aussi vital pour le citoyen que de savoir emprunter ... les transports collectifs parisiens.

Innombrables et variés sont les services, les sources d'informations et les moyens de communication directement ouverts « en ligne ».

L'utilisation de l'outil internet ouvre une telle richesse de possibilités à la démarche de recherche d'emploi, qu'une personnalisation du mode d'

action semble toujours possible.

Si la visite du site de l'ANPE reste incontournable, d'autres circuits de diffusion d'annonces sont également accessibles ; en outre, certaines entreprises proposent leurs propres pages de recrutement, avec des informations plus globales sur leurs développement et perspectives ; il peut être avantageux de les parcourir.

C'est principalement après avoir ouvert une messagerie électronique « mel » (ou « e-mail » en anglais) et déposé son curriculum - vitae en ligne, qu'il importe de consulter régulièrement son « mel » : les correspondances par l'internet se faisant en temps réel, c'est à dire sans décalage de temps entre la transmission et la réception, l'employeur (potentiel) qui utilise ce système attend une prompte manifestation de celui à qui il s'adresse.

Pour conclure, puisque l'usage d'internet s'avère indispensable pour chacun et en diverses circonstances de notre quotidien, il importe désormais que nous employions au mieux les facilités d'accès qui nous sont ainsi offertes, selon les besoins de notre démarche et de son évolution.

Jean-Joseph PORINO

Pour accéder à cet atelier, il faut avoir été orienté par un conseiller d'un des services d'insertion de la ville d'Aubervilliers et être inscrit au PLIE.

Le Pôle de mobilisation Professionnelle AFCI « Horizons » regroupe plusieurs organismes partenaires comme : IMEPP, OCI, LASER, Association Philotechnique, CNA - CEFAG, COMTECH, et GITHEC. Il s'inscrit dans le cadre des actions de mobilisation initiées et financées par le Conseil Régional d'Ile-de-France.

Le Pôle accueille des jeunes de 16 à 25 ans pour un parcours de mobilisation de cinq mois en moyenne qui vise l'insertion professionnelle ou la qualification. La formation, modulaire, comprend des phases de dynamisation - socialisation, de remise à niveau et de professionnalisation via la construction d'un projet professionnel réaliste.

Les stagiaires qui ont de grosses difficultés linguistiques peuvent bénéficier d'un parcours plus long, en articulation avec une plate-forme linguistique, de manière à consolider les bases en français, préalablement à l'entrée sur des modules professionnalisants.

Beaucoup de jeunes parmi ceux accueillis par le Pôle de Mobilisation Horizons sont issus de la Mission locale d'Aubervilliers, d'où la mise en place d'un partenariat avec le PLIE de cette ville. En 2003, ce partenariat a concerné une trentaine de jeunes qui ont bénéficié d'un suivi et d'un accompagnement renforcés durant leurs parcours. Cela a permis d'enregistrer des résultats très satisfaisants à la sortie du dispositif, en termes d'emploi ou de formations complémentaires.

Cette expérience intéressante sera reconduite au titre du programme de mobilisation pour 2004.

Mouloud KALOUN
 Coordonnateur du Pôle de Mobilisation Professionnelle à l'AFCI

Je m'appelle **Lyes GUEMROUD**, je suis né en Algérie dans une ville qui s'appelle Tizi Ouzou.

À l'âge de quatorze ans, je quitte l'école et j'ai travaillé comme manoeuvre dans le bâtiment pendant deux ans. À l'âge de seize ans j'ai fait une formation dans la pâtisserie, toujours en Algérie. Après cette formation, je décide de venir en France.

En France, j'ai travaillé un mois dans le déménagement, puis ma soeur m'a inscrit à la mission locale.

On m'a proposé une formation pour apprendre le français et pour découvrir les métiers. J'ai donc intégré la plate-forme de mobilisation AFCI le 27/05/2003 pour un parcours articulé visant à apprendre le français et à découvrir les métiers et construire un projet professionnel : j'ai appris beaucoup de choses.

Grâce au projet collectif Théâtre j'ai appris comment parler aux gens. J'ai appris comment me déplacer en transports en commun car j'ai fait beaucoup d'organismes de formation et beaucoup de stages pratiques.

Mon projet professionnel est confirmé et je dois intégrer un pré-qualifiant dans l'hôtellerie-restauration à compter de la mi-mars 2004 qui me conduira à une formation qualifiante.

« Le début d'une autre vie. »

Je suis entré en France le 27 mars 2003. C'est le début d'une autre culture, d'une autre coutûme ! Je suis arrivé sans aucun diplôme, sans aucun métier, autre vie. C'est la bohême !

À la mairie, on m'a orienté à la mission locale. Ma conseillère, Mme Claudine Benachour m'a expliqué que je dois d'abord améliorer mon français parce que je n'arrive pas à expliquer les idées que j'ai. Et après je peux commencer une formation qualifiante ou un boulot.

Une semaine après, je reçois une lettre pour une information collective au centre de formation AFCl à Drancy. On nous a donné des informations sur la formation, les modules, la façon d'aller vers une formation qualifiante ou un contrat de travail en construisant un projet professionnel et en améliorant son niveau de français.

C'était le début du bonheur car j'ai rencontré des gens super, les stagiaires et les formateurs. La plate-forme m'a proposé un programme qui prévoit trois jours pour apprendre le français à la plate-forme linguistique FIDE à Saint-Denis et deux jours de mobilisation sur la plate-forme AFCl pour travailler mon projet professionnel et des stages pratiques en entreprise pour toucher le monde du travail.

Comme mon projet c'est chauffeur poids lourds, il faut avoir le certificat de la FIMO pour faire ce métier. J'essaye donc actuellement de passer cet examen en trouvant le moyen de financer la formation. Pour les stages, j'en ai fait un en tant qu'employé de libre-service à Carrefour de Stains et deux en tant que chauffeur, j'étais content de recevoir ma formatrice sur mon lieu de stage.

Je suis sûr que je vais trouver une solution avant la fin de ma formation .

Badr MABROUK

Je suis âgé de 18 ans; en 2002, j'ai quitté l'Algérie pour venir en France pour m'en sortir. Je n'avais pas de famille ici et je ne connaissais personne. Trois mois plus tard, je me suis inscrit à la mission locale, je voulais faire une remise à niveau et construire mon projet professionnel.

On m'a proposé une formation de mobilisation en articulation avec la plate-forme linguistique au centre de formation AFCl à Drancy. Dès que je suis entré dans ce centre je me suis fait des amis avec qui je m'entends bien. J'ai fait beaucoup de stages pratiques qui m'ont permis de découvrir des tas de métiers. Ce qui m'a le plus intéressé, c'est le métier d'électricien. Les stages se sont bien passés.

Je crois que j'ai fait des efforts pour convaincre tout le monde de mon projet professionnel car beaucoup n'y croyaient pas vu mon faible niveau en français et la difficulté de se qualifier dans ce secteur, mais j'ai fini par trouver une solution qui me permettra de me qualifier comme je le souhaite puisque j'ai intégré une formation pré-qualifiante en électricité au centre de formation SJT à Villiers-le-Bel dans le 95.

Mohamed ATMANI

(suite)

En 2002; j'ai quitté mon pays, les îles Maurice, pour aller aux États-Unis avec mes parents. En arrivant en Amérique, j'ai commencé l'école. Après sept mois, mon père décide de rentrer en France, j'étais déçu car en France je ne connaissais personne contrairement aux États-Unis où j'avais de la famille et des amis.

En arrivant en France je restais à la maison la plupart du temps, quelques mois après, mon père m'a inscrit à la mission locale pour faire une formation pour faire du français car j'en avais besoin et aussi pour construire mon projet professionnel vu que je ne savais pas ce que je voulais faire.

Dès que je suis entré en formation à l'AFCI Drancy, je me suis tout de suite fait des amis, qui sont très sympathiques.

En formation, j'ai fait beaucoup de choses, le théâtre qui m'a beaucoup aidé pour vaincre ma timidité naturelle et apprendre à mieux parler et j'ai fait aussi beaucoup de stages pour découvrir des métiers ce qui m'a permis de construire mon projet professionnel. J'ai fait un stage en tant qu'ELS, c'est

à dire : employé de libre-service, pendant trois semaines je ne faisais que charger et décharger des cartons, la vérité, cela ne m'a pas plu.

J'ai choisi le métier de la bijouterie qui m'a toujours attiré. Je savais que j'avais choisi un projet difficile à réaliser ; pendant des mois, je désespérais de trouver un patron et une école pour me qualifier dans ce domaine.

Heureusement mes formateurs m'ont toujours encouragé et après mon dernier stage dans une bijouterie à Aubervilliers, le patron m'a proposé un contrat d'apprenti. Comme l'école que j'ai trouvée aussi c'est pour septembre, ma formatrice a négocié avec le patron un contrat d'orientation qui me permet de travailler jusqu'en septembre date de début de mon C.A.P.

Le contrat d'orientation prévoit en plus quelques heures de formation par semaine dont je vais profiter pour améliorer mon niveau en français et me préparer pour le C.A.P.

Et oui ! Tout ça fait partie de la vie et il faut faire face à la vie.

Bilal HYATH

Le théâtre Paris-Villette est solidaire du mouvement de protestation des intermittents du spectacle.

Une petite fille s'est endormie en comptant trois fois de suite, à tour de rôle, avec tous ses amis - ils étaient neuf - les spots d'éclairage au plafond de la salle. Elle est elle-même intermittente dans sa vie et passe des rires aux larmes...

Pourras-tu l'aider après cette grande balade irlandaise; elle est de l'autre côté, on lui demande qui elle est !?

Française, allemande, kabyle, homme ou bien femme... création !?

(A). « Voyez mon Dieu, cette ombre sèche, portant l'errance en sa lumière...
Maigre fardeau désincarné, nouant le drap au fil des chairs !

De ce squelette qui l'accompagne,
masque serein, il s'achemine
Dans chaque pierre qui me condamne,
dans chaque pas qui m'assassine.
Broyant les chairs de ma mémoire, au
noir étau de l'oeil amer
Brisant les chaînes d'un oubli tord, pour
les lancer dans la poussière...
Ce mauvais songe, en plein midi, ajoute
à d'autres infinis ! »

(B). « La ville semblait vide et seul un
revenant maudissait son retour.
On ne m'a pas connu d'amantes
de mon vivant sauf une
Et parmi vous toujours elle rêva
d'un étranger.

Mon coeur,
Comment t'apprendre
A battre ?

On ne viendra plus
Répondre à tes coups. »

(C). « Je ne suis pas du genre à raser

les murs et chercher à passer inaperçu.
Ce qui n'empêche pas de rester volontairement un étranger partout où je me trouve afin de mieux regarder et comprendre ce qui se passe autour de moi.
D'accord pour être identifié, mais sans jamais être intégré ! »

(D). « Intégrée... intégrée !? Attention à ce que vous dites ! ...
Je suis polie, moi ! »

... Aicha ? - William ? - Karl ? - Yacine ? - Eileen ?

(E). « Je ne sais ce qui m'attend, là où
Ne demeure aucun murmure
Je me crée au même temps que j'existe,
Ne cédant rien - qu'au départ
Ne cédant qu'au départ. »

(F). « Ton oeuvre est d'importance, pour toi et pour les autres; et tu dois l'écrire, comme tu peux dans l'humble solitude, dans la simplicité de ton être et de ta vie réduite à l'essentiel. Simplement considérer que cela c'est ton travail. »

(G). « La création : l'instant où l'on réveille ce qui dort. »

..John ? - Marlène ? - Yohji ? - Germain ?

« Tu n'as droit qu'à une erreur, deux fois; car la petite fille voyage dans l'Espace - Temps ! Un joker = elle inspire en 2004 / inspire - respire en 2003 / inspire en 1999/ inspire - respire en 1976 / et naît en 56. »

Bonne insertion ! ... elle est si fragile...

Daniel PENNARUN

BOUBOU

Un matin comme un autre, ce 10 octobre 1999 pour Boubou, au chômage depuis 4 ans. Pas facile à 55 ans de retrouver un emploi.

Comme revenu : l'ASS, pas de quoi aider au pays, retourner au pays, faire des projets. Pourtant, dans le foyer où il habite à Aubervilliers une affichette lui a annoncé (une chance : il sait lire et écrire) que des conseillers du PLIE, un de l'ANPE, l'autre du Dispositif RMI, allaient au cours d'une réunion proposer des ateliers, des actions d'accompagnement d'insertion professionnelle. Boubou n'y croit plus, mais il y va, cela lui passera le temps pour au moins une matinée...

Avec 15 autres résidents, il assiste et il entend : « bilan, accompagnement, parcours, évaluation, formation linguistique et professionnelle, méthodologie de la recherche d'emploi, suivi à l'emploi... »

Boubou adhère aux propositions et le voilà, après avoir signé un engagement, bénéficiaire du PLIE.

Après des entretiens individuels, la situation de Boubou est mise à plat : compétences acquises, expérience professionnelle, projet. Une évaluation de son niveau scolaire au Greta Geforme lui est proposée. Le niveau est bon, une opportunité arrive : une formation de magasinier cariste démarre prochainement. Boubou sans trop y croire propose sa candidature. Il est sélectionné. Sept adultes, sept jeunes, il est le patriarche.

Au cours de cette formation de six mois, tout n'est pas rose ni facile mais avec l'appui de son référent, il s'accroche.

Il retrouve un rythme de vie, une confiance, ses connaissances qu'il croyait enfouies refont surface et comme il le dit : « le PLIE m'a réveillé ». Il termine sa formation parmi les meilleurs et obtient sa licence cariste.

Malheureusement, le marché du travail est très sélectif et malgré ses recherches d'emploi avec son référent, pas moyen de décrocher un contrat.

Une entreprise leader dans la surveillance et le gardiennage de salons d'exposition contactée et sensibilisée par le PLIE a besoin de personnel présentant bien et sachant lire et écrire. Pourquoi pas Boubou ?

Après une conversation avec la DRH de l'entreprise, il est reçu en entretien et après un CDD de trois mois, il est embauché en CDI.

Depuis, Boubou est toujours en emploi en 2004, il a retrouvé un statut, une dignité, a pu retourner chez lui pour les vacances dans un village à la frontière du Mali et de la Mauritanie, aider financièrement à la vie du village.

Il est toujours en contact avec son référent PLIE pour des visites amicales, donne de ses nouvelles.

Si un jour vous le croisez à Aubervilliers, vous le reconnaîtrez, il marche droit.

Jean-Jacques LE CROLLER
Conseiller PLIE

LE SERVICE ACCUEIL TRAVAILLEURS HANDICAPÉS « ATH »

Les personnes handicapées perçoivent le travail comme un moyen de se rendre utile et de participer à la vie sociale. Ces mêmes personnes rencontrent des difficultés pour s'insérer et se maintenir dans le monde du travail.

C'est en 1991 que s'est créé un groupe de travail « insertion professionnelle » au sein de la Commission Municipale « Mieux accueillir les handicapés dans la ville » pour réfléchir à l'apport du travail dans la reconnaissance sociale des personnes handicapées et engager une action d'accompagnement. La municipalité s'est engagée en faveur de l'insertion professionnelle des personnes handicapées au travers du service Accueil des Travailleurs Handicapés.

ATH présente la particularité d'être l'unique Service Municipal en Île-de-France qui mène une action d'« accompagnement préparatoire au placement » en faveur des seuls bénéficiaires de la commune.

Outre cette action, ATH assure sa mission de service public par la prise en charge de toute demande liée au handicap par les interventions de la conseillère à la permanence d'accueil des familles et par la compétence du personnel administratif formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

L'accompagnement vers le milieu protégé du travail, la prise en charge du public sourd (un conseiller maîtrise la LSF*), l'accompagnement des agents municipaux en situation de handicap, titulaires ou non, le maintien dans l'emploi des salariés handicapés et la sensibilisation des entreprises comme l'appui au recrutement, constituent les autres missions de service. Ainsi, la prise en charge globale du handicap et de

ses répercussions tant dans les actes de la vie quotidienne que du point de vue de l'insertion sociale et professionnelle, est assurée par l'Accueil des Travailleurs Handicapés.

L'action d'ATH s'inscrit dans le Plan Départemental d'Insertion des Travailleurs Handicapés de la Seine-Saint-Denis (PDITH 93), ATH est l'une des quatre structures départementales référentes du public orienté par la COTOREP.

Ainsi, pour toute personne handicapée domiciliée sur la commune d'Aubervilliers, sont indiquées les coordonnées d'ATH sur la décision de la COTOREP.

Une convention locale de partenariat avec l'ANPE d'Aubervilliers favorise l'accueil et l'accompagnement des travailleurs handicapés demandeurs d'emploi.

La loi du 10 juillet 1987, relative à l'obligation d'emploi, fixe le taux d'emploi à 6% de personnes handicapées dans l'effectif de toutes entreprises de plus de 20 salariés. En 2002, sur le département de la Seine-Saint-Denis, ce taux est passé sous la barre des 3%.

L'action de proximité assurée par le service ATH en faveur de la population d'Aubervilliers prend tout son sens pour contribuer à ce que notre société s'ouvre plus largement encore à l'intégration des personnes handicapées.

Apporter des réponses chaque fois plus pertinentes, développer notre activité en établissant de nouvelles relations partenariales, constituent les objectifs que le service ATH souhaite poursuivre..

*LSF = Langue des Signes Française

Accueil travailleurs handicapés
49, avenue de la République
Aubervilliers
Tél. : 01 48 39 50 09

LE RMI ET LA CMU COMPLÉMENTAIRE

Qu'est-ce que la CMU complémentaire ?

La Couverture Maladie Universelle est une mutuelle gratuite attribuée aux allocataires du RMI.

Comment l'obtenir ?

Auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, le bénéficiaire du RMI doit compléter l'imprimé de la Couverture Maladie Protection Complémentaire, se présenter soit avec l'attestation de demande du RMI délivrée par le Service Social de la mairie, soit le numéro d'allocataire de la CAF et la pièce d'identité.

Qu'est-ce qui est pris en charge par la CMU complémentaire ?

Le montant restant à la charge de l'assuré dans la limite du tarif Sécurité Sociale.

Particularités pour l'optique, les prothèses dentaires et l'orthodontie.

- l'opticien établit et remet au bénéficiaire un devis

- le bénéficiaire, après signature, adresse le devis accompagné de la prescription médicale à la Sécurité Sociale pour accord.

Pour les prothèses dentaires et l'orthodontie, une demande d'entente préalable doit être établie dans tous les cas.

À quel moment doit-on renouveler la CMU ?

Un mois avant ou dans le mois en cours de la fin des droits CMU.

Qu'est-ce que le bilan de santé ?

C'est un examen médical complet, effectué gratuitement au Centre de Prévention Sanitaire et Social qui se situe à Bobigny. Les assurés sociaux peuvent y prétendre tous les 5 ans après avoir retiré une invitation auprès de leur centre de Sécurité Sociale.

La SANTÉ, ça nous CONCERNE !

Vous avez besoin d'aide dans vos démarches d'accès aux soins ?

Ces questions vous préoccupent :

- je suis malade, ai-je droit à des indemnités journalières de la sécurité sociale ?

- ma voisine a le même problème de santé que moi, elle me parle d'une prise en charge à 100% par la Sécurité Sociale. Puisque je suis bénéficiaire de la CMU Complémentaire, est-ce que je peux le demander en plus ?

- je veux faire le point sur ma santé, où puis-je aller gratuitement ?

Trois assistantes sociales de l'Assurance Maladie sur Aubervilliers vous accueillent, dans votre centre de sécurité sociale, sur rendez-vous :
01 48 11 39 16

vous informent, vous aident à accomplir vos démarches, auprès de votre centre de sécurité sociale, de votre médecin traitant, de la COTOREP, etc.

Service Social CRAMIF

CPAM - Agence locale

44/46, rue Danielle Casanova

93300- AUBERVILLIERS

Prochain numéro en juillet.

Pour nous joindre, l'adresse:

PLIE, 98, avenue de la République
à Aubervilliers

le téléphone : 01 48 11 08 87

le mail: auberechos@voila.fr